

CQP Technicien de cellule autonome pluri-technologique

RNCP41401 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	220u, 223u
Formacode(s)	31889, 31620
Code(s) ROME	H2503, H2903
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'enregistrement	27/10/2025
Date d'échéance	27/10/2030

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

30 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 29 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100069	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100101	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE ALSACE	41846891400043	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION PROF INDUSTRIE SUD OUEST	78184307300029	Former et organiser l'évaluation
ASS FORM PROF INDUSTRIE DE L'ADOUR	41441296500017	Former et organiser l'évaluation
ASS FORM PROF INDUSTRIE DE L'ADOUR	41441296500066	Former et organiser l'évaluation
ASS FORM PROF INDUSTRIE DE L'ADOUR	41441296500074	Former et organiser l'évaluation
ASS FORM PROF INDUSTRIE DE L'ADOUR	41441296500082	Former et organiser l'évaluation
ASS FORM PROF INDUSTRIE DE L'ADOUR	41441296500090	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIA DE FORM PROFESS DE L'INDUSTRIE	42156068100106	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien de cellule autonome pluri-technologique assure la conduite de moyens de production à commandes numériques pluridisciplinaires conformément au process de production défini, en utilisant des programmes de production validés et en tenant compte des exigences SQCDP (Sécurité, Qualité, Coût, Délai, Performance).

Une cellule autonome est un îlot ou une ligne de production composé d'équipements pluri-technologiques.

Les cellules autonomes s'inscrivent dans la continuité numérique de l'industrie 4.0. La continuité numérique c'est la capacité à disposer de l'ensemble des informations sur un produit tout au long de son cycle de vie, en vue d'avoir une connaissance exhaustive du produit de sa phase de conception jusqu'à sa maintenance chez le client. Les données collectées et renseignées, via de nombreuses applications et logiciels, sont exploitées tout au long du cycle de vie du produit. Cela permet d'avoir toujours les bonnes informations, au bon moment, pour prendre de meilleures décisions ; d'accéder rapidement aux données ; de piloter la production de façon plus agile et d'obtenir une meilleure qualité ; de gagner en efficacité et de mettre en lumière les sources d'amélioration et d'optimisation.

ACTIVITÉS VISÉES

- Les interventions sur les équipements d'une cellule autonome 4.0

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'un changement de production et consiste à préparer, vérifier, monter et régler tous les moyens nécessaires à la nouvelle production (unitaire, petite, moyenne ou grande série), qu'ils s'agissent d'outils (forets, plaquettes, fraises, électrodes...), d'outillages (jeu de clés, brides, appuis, mandrins, préhenseurs...), ou d'appareils de mesure et/ou de réglage (comparateur, micromètre...). Et, de les utiliser, lorsque la cellule de production sera arrêtée, en optimisant le temps d'intervention.

- Le suivi et le contrôle de la production d'une cellule autonome 4.0

Cette activité consiste à surveiller le processus de production pour garantir les objectifs SQCDP, à l'aide de tous les indicateurs visuels de fonctionnement : synoptique, écrans, voyants, pupitres des différents moyens. En cas d'écart ou de dérive, tous les paramètres sont ajustés et optimisés pour atteindre les objectifs fixés.

Cette activité consiste également à vérifier, garantir et tracer la qualité des produits afin de garantir leur conformité ou non-conformité, à l'aide des moyens de contrôle et des supports du suivi de la qualité mis à disposition dans le cadre de la continuité numérique.

- L'amélioration et l'optimisation d'une cellule autonome 4.0

Cette compétence consiste à améliorer ou optimiser la cellule autonome, en termes de sécurité, qualité, coût, délais de production ou performance, après avoir exploité les données/datas disponibles, en ayant échangé avec les différents acteurs de l'entreprise et en utilisant les méthodes de résolution de problème.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer les moyens pluri-technologiques de la cellule 4.0

Equiper et régler les moyens pluri-technologiques de la cellule 4.0

Configurer et synchroniser les moyens pluri-technologiques de la cellule 4.0

Assurer les opérations de maintenance de 2e niveau d'une cellule autonome 4.0

Piloter la cellule autonome 4.0

Garantir et tracer la qualité/produit process de la cellule 4.0

Proposer une solution d'amélioration sur une cellule autonome 4.0

Mettre en œuvre une amélioration sur une cellule autonome 4.0

Blocs de compétences

RNCP41401BC01 — Interventions sur les équipements d'une cellule autonome 4.0

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer les moyens pluri-technologiques de la cellule 4.0

Equiper et régler les moyens pluri-technologiques de la cellule 4.0

Configurer et synchroniser les moyens pluri-technologiques de la cellule 4.0

Assurer les opérations de maintenance de 2e niveau d'une cellule autonome 4.0

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP41401BC02 — Suivi et contrôle de la production d'une cellule autonome 4.0

LISTE DE COMPÉTENCES

Piloter la cellule autonome 4.0

Garantir et tracer la qualité/produit process de la cellule 4.0

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

RNCP41401BC03 — Amélioration et optimisation d'une cellule autonome 4.0

LISTE DE COMPÉTENCES

Proposer une solution d'amélioration sur une cellule autonome 4.0

Mettre en œuvre une amélioration sur une cellule autonome 4.0

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été

mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.
 La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
 et

AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le technicien de cellule autonome pluri-technologique évolue, en atelier de production, au sein du service fabrication et a en charge le pilotage d'une cellule, d'un ilot ou d'une ligne autonome composée d'équipements pluri-technologiques. Dans des secteurs d'activité variés tels que l'aéronautique, l'aérospatial, l'automobile, le médical où les normes qualité et la traçabilité est primordiale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien de cellule de production
 Technicien de production

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Il n'y a pas de réglementation particulière pour exercer les activités visées par la certification.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 664 €
Familles professionnelles (FAP)	D0X30 — Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage · tension 5/5 (Très élevée) D0X31 — Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage · tension 5/5 (Très élevée) D2X31 — Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique · tension 5/5 (Très élevée) D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux · tension 5/5 (Très élevée) D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	21 036
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	D0X30 — Ouvriers peu qualifiés en conduite d'équipement d'usinage D0X31 — Ouvriers qualifiés en conduite d'équipement d'usinage D2X31 — Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel ou en ayant validé une certification professionnelle de niveau à minima n-1 du cadre national des certifications professionnelles soit après une expérience professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	27/10/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/10/2030
Date de dernière délivrance possible	26/10/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	2	0	100 %	—
2022	19	0	100 %	94 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41401/>